

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 805^e
 SÉANCE**

Vendredi 12 octobre 1962,
 à 15 h 10

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages	
Points 12, 34, 35, 36, 37, 39 et 84 de l'ordre du jour:		Add.1, E/3613/Add.2 et 3, E/3658, E/3664, E/3674 [suite]
Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [suite]		Développement économique des pays sous-développés (A/5220) [suite]:
Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (suite)		a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;
Développement économique des pays sous-développés (suite):		b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale (E/3654);
a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;		c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation (E/3600/Rev.1, E/3656, E/3656/Add.1);
b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale;		d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général (E/3628, E/3629, E/3661, E/3668);
c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation;		e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général (E/3603);
d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général;		f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales (A/5196, E/3643)
e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général;		Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (A/5221, A/C.2/L.645, E/3631 et Add.1 à 4) [suite]
f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales		Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (A/5221, E/3447, E/3644, E/CN.13/43, E/CN.13/45) [suite]
Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (suite)		Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (A/4905, A/5060, A/5225, A/AC.97/5/Rev.2, E/3511, E/L.914, E/L.915, E/L.918, E/L.919, E/SR.1177 à 1179, E/SR.1181) [suite]
Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (suite)		Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) [suite]
Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (suite)		DISCUSSION GENERALE (suite)
Déclaration du Caire des pays en voie de développement (suite)		1. M. CHOCHRON (Venezuela) dit que, maintenant que la Commission aborde, pour la première fois, l'examen de la question de la Décennie des Nations Unies pour le développement non plus comme un idéal souhaitable mais plutôt comme une série de projets déjà en cours de réalisation, sa délégation désire réaffirmer la confiance qu'elle place dans cette entreprise et exprime l'espoir que les objectifs définis dans le paragraphe 1 de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale seront bientôt traduits dans la réalité.
Discussion générale (suite)	61	2. La Commission doit s'attacher sans relâche aux moyens d'accélérer le progrès dans ce sens, et doit surtout et avant tout s'inspirer de la nécessité de définir le rôle de la communauté internationale au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Les mesures proposées dans le rapport du
Application de l'article 154 du règlement intérieur de l'Assemblée générale	65	

Président: M. Bohdan LEWANDOWSKI
 (Pologne).

**POINTS 12, 34, 35, 36, 37, 39 ET 84
 DE L'ORDRE DU JOUR**

Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [A/5203] (suite)

Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (A/5194, E/3613, E/3613/

Secrétaire général à ce sujet (E/3613) contiennent un certain nombre de suggestions, dont la plupart, si elles sont appliquées, favoriseront certainement la poursuite des objectifs du programme. Si, comme l'indique le rapport, le problème essentiel consiste à découvrir les moyens de permettre aux pays avancés de traduire dans les faits le désir qu'ils expriment d'aider les pays en voie de développement, et s'il faut dégager de nouvelles méthodes de coopération technique afin de tirer pleinement avantage des nouvelles possibilités économiques et technologiques qui ont vu le jour au cours des récentes années, la Commission doit inévitablement se charger d'élaborer ces nouveaux plans d'action. Ce faisant, elle définira en même temps le rôle qui incombe à la communauté internationale. Si l'on veut éviter que toutes les déclarations ou les propositions relatives à la Décennie ne restent lettre morte, il importe aussi que chaque Etat Membre définisse son rôle dans le cadre de ce programme.

3. Le gouvernement et le peuple du Venezuela ont entrepris d'accélérer le développement économique de leur pays au cours des années 60. Etant donné la disproportion entre la superficie et la population du Venezuela, le premier souci du gouvernement est d'améliorer les ressources humaines du pays. A cet égard, le Venezuela a déjà enregistré des résultats satisfaisants dans le domaine de l'enseignement, en réduisant l'analphabétisme et en doublant en trois ans le nombre des salles de classe et des étudiants à tous les degrés de l'enseignement. L'amélioration de la situation sanitaire a contribué à l'augmentation impressionnante de la population, qui s'accroît au rythme annuel de 3,5 p. 100. Un accroissement annuel de 7 p. 100 de la production intérieure brute étant prévu, il est évident que le revenu par tête devra s'accroître en conséquence d'environ 3,5 p. 100 par an. C'est à cette fin que le Venezuela a mis en train deux programmes: l'un de réforme agraire et l'autre d'industrialisation. L'objectif du premier est de transformer la structure agraire de l'économie et d'assurer la participation de la population rurale au développement économique, social et politique en remplaçant les grandes propriétés par un nouveau système de propriété et de fermage fondé sur une distribution équitable des terres, un crédit bien organisé et l'assistance aux cultivateurs sur une grande échelle. A la suite de la réforme agraire, la production agricole a enregistré en 1961 un accroissement de 3 p. 100 par rapport à l'année précédente.

4. En ce qui concerne le programme d'industrialisation, le gouvernement s'est efforcé de stimuler l'industrie et de remplacer les produits importés par des produits nationaux. Etant donné qu'un développement industriel efficace suppose d'importants investissements, le gouvernement s'efforce d'y intéresser les capitaux étrangers, en leur garantissant l'égalité de traitement avec les capitaux nationaux. Pour protéger l'industrie nationale contre la concurrence étrangère, et favoriser l'établissement de nouvelles industries, les importations ont été contingentées, et les matières premières, les machines et le matériel sont admis en franchise. Le gouvernement a également accordé des crédits à long, à moyen et à court terme, par l'intermédiaire d'institutions d'Etat; il a encouragé le financement de l'industrie par l'intermédiaire de la Banque nationale et des institutions financières privées, et a engagé l'épargne à s'investir dans les programmes d'industrialisation. Il a poursuivi en même temps l'élargissement de l'assistance technique, des programmes d'aide au développement

de la productivité et des compétences, de l'éducation technique et industrielle et la fixation de normes pour l'amélioration des produits nationaux. Comme suite à cette politique industrielle, la production manufacturière du Venezuela s'est accrue de 12 p. 100 et la construction de 33 p. 100 pendant la première moitié de 1962.

5. Grâce aux progrès enregistrés dans la diversification de son économie, le Venezuela dépend moins de son produit le plus important, le pétrole, qui lui procure encore toutefois 90 p. 100 de ses devises étrangères et restera sans doute longtemps encore sa principale source de capitaux pour le financement des programmes d'investissement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Venezuela participe activement aux travaux de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et souhaite maintenir des rapports sains entre les prix du pétrole et ceux de ses importations en vue de s'assurer des termes de l'échange équitables et stables. Comme la plupart des pays en voie de développement, le Venezuela espère que les pays industrialisés éviteront de s'engager sur le chemin dangereux de la discrimination et de l'élévation des tarifs douaniers.

6. L'aide de l'ONU permet d'accélérer et de rendre plus efficace le processus d'industrialisation. La résolution 893 (XXXIV) du Conseil économique et social concernant le renforcement des services consultatifs de l'ONU dans le domaine du développement industriel ainsi que la désignation d'un Commissaire au développement industriel marquent un important progrès dans ce domaine.

7. La délégation vénézuélienne estime que la convocation d'une conférence internationale pour l'étude des problèmes du commerce pourrait être un moyen efficace d'atteindre plus vite les objectifs de la Décennie. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait étudier les obstacles qui ont entravé récemment le développement des échanges entre pays peu développés et pays plus développés, et chacun de ces obstacles devrait constituer un point distinct de l'ordre du jour. La Conférence devrait examiner en particulier les conséquences défavorables, pour les pays exportateurs de produits primaires, de la chute des cours et de la détérioration de leurs termes de l'échange avec les pays industriels au cours de ces dernières années. Elle devrait profiter de l'expérience acquise à la Conférence des Nations Unies sur le café et des études menées par la Commission du commerce international des produits de base, qui devrait travailler en étroite collaboration avec la Conférence. Celle-ci devrait également prêter son attention aux répercussions nuisibles que pourrait avoir sur les pays peu développés la politique commerciale des groupements économiques régionaux de pays développés. Si la Conférence ne perd pas de vue le besoin urgent d'améliorer et de développer les échanges entre les pays peu développés et les pays industriels, elle posera les principes directeurs de nombreux projets qui doivent être exécutés au cours de la Décennie.

8. Enfin, la délégation vénézuélienne est heureuse de voir la Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en tant que point distinct, car le Venezuela a assisté à cette conférence en qualité d'observateur et estime que cette déclaration est probablement la mesure la plus importante qu'un groupe de pays en voie de développement ait prise au cours

de ces dernières années. L'étude approfondie des problèmes touchant ces pays et les recommandations faites dans la Déclaration seraient d'un grand profit pour tous les Etats Membres. Le Venezuela espère que bon nombre des suggestions formulées dans cet important document auront leur place dans les projets que l'ONU lancera dans le proche avenir.

9. Selon M. DAVIS (Australie), les travaux de la Commission, s'ils sont couronnés de succès, peuvent contribuer grandement au bien-être d'innombrables êtres humains dans beaucoup de pays. Il faut présumer que l'un des objectifs fondamentaux de la politique des gouvernements représentés à la Commission est le bien-être de leurs propres peuples, avec, comme corollaire logique, celui de l'humanité tout entière. Des raisons urgentes d'ordre économique, politique et social imposent le relèvement du niveau de vie partout dans le monde, et la Commission ne devrait pas perdre cet objectif de vue au cours de ses délibérations.

10. En étudiant les problèmes de la croissance économique sur le plan mondial, il faut se rappeler que les échanges et l'assistance sont complémentaires et qu'il y a trois parties principales au programme connu sous le nom de Décennie des Nations Unies pour le développement, à savoir: les organismes internationaux, les pays développés et les pays en voie de développement.

11. L'Australie vient au douzième rang par la valeur totale de ses exportations et de ses importations, elle dépend donc dans une grande mesure de termes de l'échange international. Bien que le pays s'industrialise toujours davantage, plus de 85 p. 100 de ses recettes d'exportation proviennent toujours de produits primaires. Le niveau de vie y est élevé, mais les prêts et les investissements de capitaux étrangers sont encore nécessaires pour mettre en valeur les ressources inexploitées et pour répondre aux besoins d'une population qui augmente. Les intérêts de l'Australie sont donc les mêmes que ceux de la plupart des pays en voie de développement: elle souhaite l'amélioration des termes de l'échange des pays exportateurs de produits primaires et la stabilisation des cours de ces produits à un niveau satisfaisant. Une telle amélioration est indispensable si l'on veut atteindre les objectifs de la Décennie.

12. Bien qu'elle se préoccupe des problèmes commerciaux, l'Australie est également prête à contribuer à l'assistance fournie aux pays en voie de développement par l'intermédiaire des Nations Unies, du plan de Colombo ou par d'autres voies, dans la mesure où le permettent ses possibilités et sa contribution croissante — 46 millions de dollars en 1962 — au développement du Papua et du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée. Elle donne également son appui à la Décennie des Nations Unies pour le développement et au Programme alimentaire mondial.

13. On a assisté, dans les 10 dernières années, à une évolution de la politique économique d'un grand nombre de pays qui ont relâché peu à peu leurs mesures défensives pour se livrer à des efforts plus positifs et constructifs. Dans ses premières années d'activité, la Commission s'est beaucoup occupée du chômage et des mesures à prendre pour atteindre le plein emploi sur le plan international. Certains moyens ont été mis au point pour résoudre ce problème, et l'on aborde maintenant celui, plus difficile, d'assurer une croissance économique constante. La continuation de la croissance économique, comme celle du plein

emploi, exige la coordination étroite des mesures prises et de la politique suivie par tous les pays, et le rythme de croissance des petits pays et des pays en voie de développement dépend en particulier de facteurs externes, surtout si ces pays ne sont membres d'aucun des groupements économiques régionaux qui se constituent depuis quelque temps.

14. La Décennie des Nations Unies pour le développement symbolise l'acceptation d'une responsabilité prise en commun sur le plan international, celle d'assurer une croissance économique continue, en ce qui concerne en particulier les pays en voie de développement. Sans constituer le début ni le terme du processus de développement, la Décennie est importante en ce qu'elle pourrait déclencher une série de programmes de développement soutenus qui se multiplieront d'eux-mêmes. La tâche ne sera pas facile, mais il faut s'y attaquer. Les bénéfices en seront certainement considérables, mais il est encore plus certain qu'un échec coûterait cher.

15. Comme le Secrétaire général l'a dit justement dans l'avant-propos au rapport présentant des propositions sur les mesures à prendre durant la Décennie (E/3613), développement ne signifie pas seulement croissance économique, il signifie croissance plus évolution. Certains des pays qui ont atteint le point insaisissable où s'amorce l'essor économique ont déjà vu intervenir dans la structure de leur économie des changements considérables impliquant une nouvelle répartition de la main-d'œuvre et des ressources. La nécessité de ces changements est l'une des raisons pour lesquelles la plus grande part de la responsabilité de la croissance économique incombe aux divers pays intéressés, car eux seuls peuvent se rendre compte de la mesure dans laquelle leur population est disposée à accepter l'évolution qui s'impose. C'est à eux aussi qu'il appartient, par la planification et en encourageant l'épargne, de fixer le sens et le rythme de leur propre développement. La meilleure aide est celle qu'un pays se donne à lui-même, mais le rôle de l'assistance internationale garde son importance.

16. L'Australie a soutenu que le programme de la Décennie des Nations Unies pour le développement devrait prendre la forme d'efforts concentrés sur certains domaines et que des compromis étaient essentiels si l'on voulait que soit accepté le besoin d'établir un ordre de priorité, tant entre les régions qu'entre les projets. L'établissement d'un ordre de priorité ne sera pas chose simple, d'autant plus que la plupart des travaux de l'Organisation et des institutions spécialisées sont entrepris en réponse aux demandes formulées par des gouvernements. Cependant, l'Organisation devra quelquefois choisir parmi les projets en tenant compte des ressources et des possibilités. La Commission pourrait donner des indications utiles sur les principes généraux à suivre lorsqu'un tel choix est nécessaire. A défaut de l'établissement d'un ordre de priorité, il y aurait avantage à faire, deux fois par an, le bilan des réalisations dues aux trois catégories de participants à la Décennie.

17. Le Gouvernement australien croit qu'une amélioration des termes de l'échange, par exemple un retour à la situation de 1953, pourrait être pour les pays en cours de développement une source plus utile de devises nécessaires que les dons internationaux actuellement octroyés. Les plans de développement peuvent être contrecarrés par les fluc-

tuations de la balance des paiements dues à l'instabilité des cours des produits primaires. De plus, l'accroissement de revenus résultant d'une amélioration des termes de l'échange n'oblige pas un pays en cours de développement à la même difficile adaptation économique, inévitable si le déficit doit être comblé par l'aide extérieure et par des efforts de diversification des recettes d'exportation.

18. Le Gouvernement australien trouve un encouragement dans le fait que l'on prend de plus en plus conscience des problèmes que posent aux pays de production primaire des termes de l'échange défavorables. Ces pays ont toujours subi, tant dans les termes de l'échange que dans leur balance des paiements, des fluctuations plus violentes que les pays industrialisés; pour certains, les conséquences ont été graves et ont eu des suites politiques fâcheuses. Il faut éviter que pareille situation ne crée un ressentiment qui pourrait grandir en l'absence d'une certitude que les nations plus fortunées font de sérieux efforts pour s'attaquer aux problèmes en cause.

19. Le représentant de la République arabe unie a déjà montré (799^e séance) comment l'oscillation des termes de l'échange a favorisé les pays industrialisés. C'est le contraire qui s'est produit en Australie. En 1961-1962, ses exportations totales ont légèrement dépassé 860 millions de livres. Aux cours de 1953, elle en aurait tiré 330 millions de livres de plus. Grâce à des entrées régulières de capitaux et à une économie essentiellement forte, l'Australie a pu éviter certaines des épreuves qu'elle aurait autrement subies. Mais sa propre expérience lui permet de comprendre les difficultés des autres.

20. L'Australie donne un rang élevé de priorité à la stabilisation des cours des produits à un niveau normalement rémunérateur. Depuis plusieurs années, elle a essayé d'assurer la stabilité des cours produit par produit, croyant cette méthode pragmatique la plus propre à procurer des avantages tangibles. A la réunion du GATT sur les céréales, le Ministre australien du commerce a préconisé une hausse des cours mondiaux des produits primaires pour combler l'écart entre ces prix et ceux payés aux producteurs des pays importateurs, une certaine limitation des exportations pour empêcher le renchérissement de gonfler l'offre, et des accords internationaux pour écarter du marché les excédents et les offrir aux pays moins développés à des cours de faveur.

21. Dans le communiqué publié à la fin de leur conférence de septembre 1962, les premiers ministres du Commonwealth se sont inquiétés de l'effet nuisible des amples fluctuations des cours des produits et de l'aggravation graduelle des termes de l'échange. Ils ont préconisé des politiques constructives en matière d'échanges et de crédits internationaux, pour assurer le soutien et l'augmentation de la demande de produits primaires. Ils ont été d'avis que l'élargissement des débouchés commerciaux importait plus encore que l'aide financière. Ils ont recommandé un esprit neuf et vigoureux dans la négociation d'accords internationaux par produit, pour encourager une consommation maximum sans stimuler à l'excès la production et pour offrir des prix stables aux pays producteurs efficaces. Ils se sont déclarés partisans d'employer les excédents agricoles à aider les peuples pauvres dans toute la mesure compatible avec les intérêts légitimes de leurs fournisseurs traditionnels. Ils ont reconnu le

besoin d'ouvrir plus largement aux produits industriels des pays en voie de développement les débouchés extérieurs. Ils se sont déclarés prêts, au nom de leurs gouvernements, à participer à des efforts internationaux d'ensemble pour développer le commerce mondial. Ils ont reconnu l'importance du concours que la Communauté économique européenne et d'autres groupements régionaux, de même que les lois des Etats-Unis sur le développement du commerce, peuvent y apporter.

22. La Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) est importante non seulement par l'ampleur des questions qu'elle embrasse, mais aussi par la pertinence de ses principales conclusions, notamment celles exposées aux paragraphes 32 à 35. Le genre de solution mentionné par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales dans sa déclaration (795^e séance) mérite aussi d'être largement approuvé.

23. La question complexe du commerce international est constamment débattue aux Nations Unies et dans d'autres organismes, à l'œuvre desquels le Gouvernement australien attache une grande importance. De nombreux produits ont récemment fait l'objet, dans des organisations internationales existantes, d'actives négociations qui se poursuivent pour certains d'entre eux. Le Gouvernement australien attache une importance particulière aux groupes institués par le GATT pour le blé et la viande. S'ils n'ont pas jusqu'ici obtenu des résultats suffisants, la faute en est aux politiques agricoles des pays industrialisés. On ne doit pas négliger non plus l'importance des négociations tarifaires sous l'égide du GATT. Depuis plusieurs années, le Troisième Comité du GATT étudie les divers obstacles, tant pour ce qui est des produits primaires que des produits industriels, dont s'inquiètent les pays moins développés. Les principaux pays industriels ont ainsi pris de plus en plus conscience des effets contraires de leur politique fiscale et commerciale sur les pays sous-développés et leurs programmes de développement. Celles des conclusions de la réunion ministérielle du GATT qui concernent les pays moins développés^{1/} hâteront nécessairement les travaux du Troisième Comité. Des consultations ont également été organisées entre le Deuxième Comité du GATT et la Communauté économique européenne sur les modifications apportées par les Etats membres à leur politique agricole à la suite de l'adoption d'une politique commune.

24. La délégation australienne avait d'abord craint que des faits nouveaux, tels que la convocation d'une conférence sur le commerce mondial, ne puissent gêner les travaux des divers organes qui s'occupent déjà du commerce international. Elle voit maintenant dans la résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social une décision utile, propre à faire prendre mieux conscience des problèmes posés par le commerce extérieur. Cette résolution devrait rester inchangée pour l'essentiel. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne saurait produire des résultats pratiques valables que si les principales puissances commerciales du monde sont pleinement disposées à y participer et prêtes à étudier des solutions aux problèmes inscrits à l'ordre du jour. La Conférence devrait, certes, se

^{1/} Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Instruments de base et documents divers, Supplément No 10 (Genève, 1962), p. 26.

réunir le plus tôt possible, mais son succès dépend d'un travail judicieux et méticuleux du Comité préparatoire, qui exigera quelque temps. Plus tôt ce comité se réunira, plus vite cette besogne sera faite. La délégation australienne aimerait que le Secrétariat fasse connaître la date prévue pour sa réunion. Il est trop tôt pour arrêter celle de la Conférence; il faut laisser ce soin, comme celui d'établir l'ordre du jour, au Comité préparatoire. Ce comité devra aussi tenir compte des débats en cours, au GATT et ailleurs, sur les solutions à apporter aux problèmes de nombreux produits. La délégation australienne ne peut appuyer le projet de résolution présenté par l'URSS (A/C.2/L.645) proposant un nouveau genre de conférence.

25. L'accord se fait de plus en plus sur les objectifs à assigner à la Décennie des Nations Unies pour le développement. Des propositions d'abord controversées sont presque devenues des vérités premières. La Commission a maintenant la tâche plus difficile

de passer à l'action. Sans pouvoir imposer à chaque pays un plan général, elle peut chercher par voie d'accord des solutions à un nombre croissant de problèmes précis et espérer les faire entrer dans la perspective plus vaste d'un monde en développement, dont le niveau de vie s'élèverait sans cesse.

**Application de l'article 154 du règlement intérieur
de l'Assemblée générale (A/C.5/927)**

26. Le PRESIDENT attire l'attention sur une lettre, en date du 9 octobre 1962, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Cinquième Commission (A/C.5/927) et relative aux incidences financières des projets de résolution adoptés par les différentes commissions.

La séance est levée à 16 h 25.